

Paris, le 10 janvier 2020

Monsieur Emmanuel BARBE
Magistrat, DISR

Référence : SG/01/20

Objet : Temps nécessaire à la réalisation de la nouvelle épreuve hors circulation moto

Monsieur le Magistrat,

Suite à notre demande et compte tenu des conditions de déroulement des tests effectués par vos services en octobre dernier à Rungis, vous avez accepté un nouveau chronométrage de l'épreuve hors circulation moto. Nous vous en remercions.

Mon organisation syndicale s'est ainsi rendue le 08 du mois courant sur le même site. Nous y avons constaté que selon les modalités retenues par vos collaborateurs, une session de six épreuves hors circulation nécessite 49 minutes, soit un peu plus de 8 minutes par candidat.

Des éléments restent cependant à prendre en compte pour traduire la réalité du terrain et des arbitrages s'imposent afin de lever toutes les ambiguïtés. Par exemple, s'il est prévu dans la procédure que l'accompagnateur installe la piste, il n'est pas précisé s'il la démonte. Si toutefois cette dernière tâche incombe à l'IPCSR, le temps nécessaire doit être comptabilisé, ce qui n'a pas été le cas lors du chronométrage. De même, se pose inéluctablement la question de l'accompagnateur qui refuse de participer ou qui n'a pas acquis les compétences pour ce faire.

D'une façon générale, nous soulignerons que les conditions de chronométrage ont mis en évidence un déroulement « *optimal* », avec des échanges entre formateur, candidats et examinateur réduits au minimum, avec des usagers qui ne montrent aucune hésitation, et avec une application informatique réactive, parfaitement opérationnelle et déjà ouverte.

En outre, la vérification visuelle de l'équipement soulève toujours la question de la responsabilité de l'IPCSR en cas d'accident. Nous affirmons qu'il ne peut y avoir que présomption de conformité. Ainsi, la seule alternative consiste, soit à demander une vérification approfondie de cet équipement - ce qui suppose que le temps indispensable à cette tâche soit comptabilisé dans le chronométrage et se traduise par un allongement de la durée de l'unité - soit que la responsabilité de l'agent soit explicitement dérogée en cas de manquement du candidat sur ce chapitre. Une rédaction non interprétable dans la procédure d'examen serait requise dans cette hypothèse.

Enfin, la simulation porte sur un regroupement de six épreuves hors circulation, ce qui permet une économie d'échelle. Or cette modalité de convocation ne pourrait intervenir que lorsque l'application « *Rendez-vous permis* » sera pleinement fonctionnelle.

De mars à octobre-novembre 2020, la réalité sera tout autre. En effet, dans cet intervalle, le nombre d'épreuves hors circulation pourra être inférieur à six unités par session, et ce à plusieurs moments de la journée.

Les économies d'échelle qui découlent d'une simulation à six candidats seront ainsi inopérantes.

Par ailleurs, dans les rares cas où le nombre simultané d'unités hors circulation serait supérieur à six, ces mêmes économies d'échelle seraient théoriquement augmentées mais la charge mentale de l'IPCSR serait telle, qu'un temps de pause supplémentaire s'imposerait. Il n'en résulterait ainsi aucun gain en matière de temps de travail, bien au contraire.

Pour résumer, il convient de distinguer deux périodes dans le déploiement de la réforme.

De mars et octobre, le regroupement systématique des unités par six sera techniquement impossible, ce qui équivaldra à un temps de gestion plus important que celui mis en avant lors du chronométrage à Rungis.

Il s'agira en outre de l'époque d'appropriation de la procédure par les IPCSR. Il en découlera une fluidité moindre qui affectera inévitablement le temps de travail. Par conséquent, nous revendiquons que durant cette période, la durée de l'unité soit augmentée.

Enfin, à partir d'octobre-novembre, « *rendez-vous permis* » permettrait, selon vos équipes, de regrouper les unités par session de six.

Alors que nous n'avons pas la même appréciation de la réalité du terrain que vos services, comme le mettent en lumière les modalités du dernier chronométrage proposé, nous vous sollicitons pour que soient organisés, avant cet été, de nouveaux tests dans les départements expérimentaux d'Occitanie. Notre proposition a l'avantage de nous confronter à une situation réelle et d'éviter toute suspicion de parti pris de part et d'autre.

La constitution d'un comité de suivi de la réforme se combine parfaitement avec notre analyse et nos propositions.

Enfin, sur le volet formation, il semble incontournable qu'avant l'été, une journée complémentaire permettant notamment les retours d'expérience et l'harmonisation des pratiques, soit mise en œuvre.

L'attente sur ce sujet étant nécessairement très forte auprès des agents, nous vous sollicitons pour une entrevue dans les délais les meilleurs, afin non seulement d'exposer plus en détail nos revendications, mais aussi d'obtenir des arbitrages rapides de votre part.

Je vous remercie par avance et vous prie de croire, Monsieur le Magistrat, à l'assurance de ma meilleure considération.

signé

Laurent DEVILLE
Secrétaire général

Copie :

Kamel WASSIM Sous-directeur ERPC

Claire WANDEROILD Adjointe au Sous-directeur ERPC